

oseo.fr

OSEO – Document non contractuel – Réf. : 8111-03 – Juin 2011
Ce document est imprimé avec des encres végétales sur du papier issu de forêts gérées durablement certifié PEFC, FCBA 07/833 par Point 44

croissance

oseo
l'entreprise des
ENTREPRENEURS

Innovation, investissement, International...

François Drouin

Président Directeur général d'OSEO



Innové, grandir, exporter... Chacun des projets de croissance de votre entreprise nécessite des investissements spécifiques. C'est pourquoi OSEO met à votre disposition une gamme complète de produits et de services vous permettant de les financer.

À travers nos activités de cofinancement et de garantie, nous venons compléter l'action du marché en partageant le risque pris par les banques. Investissements incorporels et corporels, investissements immatériels ou augmentation de vos besoins en fonds de roulement... À chaque besoin, une réponse sur mesure.

Nous vous proposons aussi de renforcer le haut de bilan de votre entreprise, véritable clé de voûte de sa croissance, sous forme de prêts participatifs, ou en vous mettant en relation avec des investisseurs. Nous vous donnons enfin accès à de nouveaux marchés, par exemple à la commande publique ou encore à l'international.

Nos équipes régionales sont à votre disposition : n'hésitez pas à les contacter. Elles sont les partenaires de votre croissance !

sommaire

● FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- 3 Prêt à Moyen et Long Terme
- 4 Crédit-bail Immobilier
- 5 Crédit-bail Mobilier et Location Financière
- 6 Prêts Verts Bonifiés
- 7 Garantie des financements bancaires associés aux Prêts Verts Bonifiés
- 8 Garantie Développement

● FINANCEMENT DE L'IMMATÉRIEL ET DE L'AUGMENTATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

- 9 Contrat de Développement Participatif
- 10 Contrats de Développement
- 11 Garantie Innovation
- 12 Garantie International
- 13 Avenir Entreprises Mezzanine

● ACCÈS AUX FONDS PROPRES

- 14 Prêt Participatif d'Amorçage
- 15 Qualification "entreprise innovante"
- 16 Garantie des Fonds Propres
- 17 Service en ligne : capitalpme.oseo.fr

● ACCÈS AUX MARCHÉS

- 18 reseaucommandepublique.fr
- 19 Aide à l'innovation Passerelle
- 20 FASEP – Garantie des apports à une filiale étrangère
- 21 Prêt Pour l'Export

● VOS QUESTIONS



Croissance

● Prêt à Moyen et Long Terme

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de plus de 3 ans, quelle que soit la taille, l'activité et la structure juridique.

FINALITÉ

Financer les investissements ou les opérations de croissance externe.

DÉPENSES FINANCÉES

Le prêt finance :

- les investissements matériels (machine, véhicule...),
- les investissements immobiliers (achat de terrains, achat d'immeubles existants, constructions neuves, travaux...),
- les opérations de croissance externe (rachat de titres, rachat de fonds...).

MODALITÉS D'INTERVENTION

- Cofinancement à 50/50 avec un concours bancaire dans la plupart des cas.
- À partir de 50 000 euros.

DURÉE

Entre 2 et 15 ans en règle générale.

CONTACT

OSEO dans votre région ou votre banque.



● Crédit-bail Immobilier

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de plus de 3 ans, quelle que soit la taille, l'activité et la structure juridique sous réserve que l'immeuble soit à usage professionnel.

L'immeuble peut être utilisé par un tiers (sous-location de tout ou partie de l'immeuble autorisée).

FINALITÉ

Financer les programmes d'investissement immobilier.

DÉPENSES FINANCÉES

Le Crédit-bail Immobilier couvre :

- l'achat d'un terrain ou d'un immeuble (**auprès d'un tiers ou sous forme de cession-bail⁽¹⁾**), construction, travaux d'aménagement,

- la prise en charge de l'ensemble des dépenses, y compris les honoraires, assurances, frais d'acquisition, TVA...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Différentes formules de financement en partenariat avec la banque et les collectivités territoriales :

- cobailage,
- participation en trésorerie de la banque ou intervention limitée à sa participation en risque.

DURÉE

Adaptée aux besoins de l'entreprise, de 7 à 15 ans.

CONTACT

OSEO dans votre région ou votre banque.

(1) Intérêt tout particulier, pour les fonds propres et la trésorerie, du nouveau régime fiscal de la cession-bail en vigueur jusqu'au 31 décembre 2012 (Loi de Finance rectificative du 20 avril 2009 prorogée pour une durée de 2 ans par le projet de Loi de Finance 2011), cf. p. 22.

● Crédit-bail Mobilier et Location Financière

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de plus de 3 ans, quelle que soit la taille, l'activité et la structure juridique.

FINALITÉ

Financer les programmes d'investissement matériel.

DÉPENSES FINANCÉES

Acquisition de matériels d'équipement, véhicules utilitaires et industriels, matériels informatiques, machines-outils, neufs ou d'occasion...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Opération de location concernant un bien mobilier à usage professionnel, assortie d'une promesse unilatérale de vente (option d'achat).

Différentes formules de financement en partenariat avec la banque :

- cobailage,
- participation en risque de la banque.

DURÉE

De 3 à 7 ans en crédit-bail, de 2 à 7 ans en location financière.

CONTACT

OSEO dans votre région ou votre banque.



● Prêts Verts Bonifiés

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises indépendantes de plus de 3 ans et de moins de 5 000 salariés.

FINALITÉ

- Financer des investissements compétitifs répondant à un objectif de prise en compte des enjeux de protection de l'environnement.
- Favoriser la mise sur le marché de produits concernant la protection de l'environnement et la réduction de la consommation d'énergie.

Le programme doit comporter des investissements corporels représentant au minimum 60 % du montant du programme global.

DÉPENSES FINANCÉES

- Équipements et dépenses immatériels permettant une optimisation des ressources et des process.
- Conception de produits et de process de fabrication.
- Mise en place de processus de fabrication.
- Démarches d'éco-conception.
- Certifications ou mises aux normes environnementales.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Prêt :

- jusqu'à 3 000 000 euros, dans la limite du montant d'aide autorisé selon la réglementation européenne⁽¹⁾,
- systématiquement associé à des concours bancaires d'une durée de 5 ans minimum ou des apports d'actionnaires, sociétés de capital-risque, prêts participatifs, à raison de 1 euro de Prêt Vert Bonifié pour 1 euro de financement extérieur,
- aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant ; une retenue de garantie de 5 % est prévue. Elle est restituée après remboursement du prêt.

DURÉE

- 7 ans, avec un différé de remboursement en capital de 24 mois.
- Taux bonifié fixe ou variable, majoré d'un complément de rémunération basé sur l'évolution du chiffre d'affaires.

CONTACT

OSEO dans votre région.

● Garantie des Financements bancaires associés aux Prêts Verts Bonifiés

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾ créées depuis plus de 3 ans.

FINALITÉ

- Financement des investissements compétitifs répondant à un objectif de prise en compte des enjeux de protection de l'environnement.
- Favoriser la mise sur le marché de produits concernant la protection de l'environnement et la réduction de la consommation d'énergie.

Le programme doit comporter des investissements corporels représentant au minimum 60 % du montant du programme global.

DÉPENSES FINANCÉES

- Équipements et dépenses immatériels permettant une optimisation des ressources et des process.
- Conception de produits et de process de fabrication.

- Mise en place de processus de fabrication.
- Démarches d'éco-conception.
- Certifications ou mises aux normes environnementales.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- Garantie du concours bancaire jusqu'à 60 % dans la limite de 1 500 000 euros.

CONTACT

OSEO dans votre région ou votre banque.

(1) Prêt relevant des aides dites *de minimis*.

(1) Selon la définition européenne p. 22.



● Garantie Développement

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾, de plus de 3 ans, développant de nouveaux programmes d'investissement.

FINALITÉ

Financer de nouveaux programmes d'investissement : immeubles, matériels, dépenses immatérielles, droit au bail, pas de porte...

CONCOURS GARANTIS

Prêts à moyen ou long terme y compris les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres.

Crédits-bails mobiliers et immobiliers, locations financières.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Garantie du concours bancaire de 40 à 50 % dans la limite de 1 500 000 euros.

CONTACT

OSEO dans votre région ou votre banque.

(1) Selon la définition européenne p. 22.

● Contrat de Développement Participatif

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises indépendantes de plus de 3 ans et moins de 5 000 salariés ayant besoin de renforcer leur structure financière pour réaliser un projet de développement.

FINALITÉ

Renforcer ses fonds propres pour réaliser des projets de développement.

DÉPENSES FINANCÉES

- Investissements matériels à faible valeur de gage et investissements immatériels.
- Croissance du besoin en fonds de roulement.
- Opérations de croissance externe.
- Dépenses d'implantations à l'étranger.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Prêt :

- jusqu'à 3 000 000 euros pour renforcer votre structure financière, dans la limite des fonds propres et quasi-fonds propres de votre

entreprise, en partenariat avec votre banque à raison de 1 euro de Contrat de Développement pour 2 euros de prêts d'accompagnement, et/ou d'apporteurs en fonds propres à raison de 1 euro de Contrat de développement pour 1 euro de fonds propres apportés,

- aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant ; une retenue de garantie de 5 % est prévue. Elle est restituée après remboursement du prêt.

DURÉE

7 ans avec un différé de remboursement de 24 mois.

CONTACT

OSEO dans votre région.



• Contrats de Développement

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾ de plus de 3 ans.
PME de moins de 3 ans pour le Contrat de Développement Création.

FINALITÉ

Créer, innover, se développer à l'international, reprendre une entreprise... Ces projets de développement nécessitent des investissements spécifiques que le Contrat de Développement permet de financer.

DÉPENSES FINANCIÉES

- Investissements matériels à faible valeur de gage et investissements immatériels.
- Croissance du besoin en fonds de roulement.
- Opérations de croissance externe.
- Dépenses d'implantations à l'étranger.
- Opérations de transmission d'entreprise.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Prêt :

- en partenariat avec votre banque à raison de 1 euro de Contrat de

Développement pour 1 euro de prêt d'accompagnement,

- aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant ; une retenue de garantie de 5 % est prévue. Elle est restituée après remboursement du prêt.

MONTANT

Innovation : de 40 000 à 300 000 euros (pouvant être porté à 600 000 euros en partenariat avec les régions).

International : de 40 000 à 300 000 euros (pouvant être porté à 600 000 euros en partenariat avec les régions).

Création : de 24 000 à 80 000 euros.

Transmission : de 40 000 à 400 000 euros.

DURÉE

6 ans avec un différé de remboursement de 12 mois.
5 à 7 ans pour la Transmission.

CONTACT

OSEO dans votre région.

(1) Selon la définition européenne p. 22.

• Garantie Innovation

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾ innovantes, de plus de 3 ans⁽²⁾, souhaitant obtenir un concours bancaire (crédit ou crédit-bail) pour financer un projet :

- de conception et développement de produits ou services nouveaux (R&D, industrialisation, commercialisation),
- d'introduction d'une technologie ou technique nouvelle (fabrication, commercialisation, gestion...).

FINALITÉ

Faciliter l'accès des PME innovantes aux financements bancaires.

DÉPENSES FINANCIÉES

- Investissements immatériels ou à faible valeur de gage.
- Augmentation du besoin en fonds de roulement induit par le projet innovant.
- Avances sur subventions des pôles de compétitivité.
- Tous types d'investissements pour les jeunes entreprises reconnues innovantes (soutenues par OSEO ou un fonds de capital-risque).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Garantie du concours bancaire à hauteur de 60 %, dans la limite de 1 500 000 euros.

CONTACT

OSEO dans votre région ou votre banque.

(1) Selon la définition européenne p. 22.

(2) Les PME de moins de 3 ans engageant un programme d'innovation bénéficient d'un dispositif plus favorable grâce au Fonds de Garantie Création.



● Garantie International

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾ quel que soit l'âge.

FINALITÉ

Financements bancaires liés au développement des entreprises à l'international. Investissements immobiliers, matériels ou immatériels.

CONCOURS GARANTIS

● Financements de l'entreprise française

- prêts à moyen ou long terme, opérations de crédit-bail, locations financières,
- crédits de prospection, crédits de préfinancement de commandes à l'exportation de 24 mois maximum,
- engagements par signature (EPS)⁽²⁾ pour lignes de cautions sur marchés à l'exportation ou garanties à première demande,

lignes de crédits documentaires import ou lettres de crédit stand by.

● Financements de la filiale locale

- cautions ou garanties à première demande délivrées par une banque française au profit d'une banque étrangère octroyant des concours à court, moyen ou long terme à la filiale d'une entreprise française⁽²⁾.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Garantie du concours bancaire jusqu'à 60 % dans la limite de 1 500 000 euros. 70 % pour les entreprises de moins de trois ans créées ex-nihilo⁽³⁾. 80 % pour les cautions sur marché export.

CONTACT

OSEO dans votre région ou votre banque.

(1) Selon la définition européenne p. 22.

(2) Pour les cautions et les crédits documentaires, la mise en jeu de la garantie s'effectue après règlement par la banque sur appel de la caution, ou l'enregistrement en contentieux d'un crédit documentaire.

(3) La création "ex nihilo" correspond à l'installation de nouveaux entrepreneurs, personnes physiques, détenant la majorité du capital de l'entreprise créée et ne contrôlant pas déjà des entreprises existantes.

● Avenir Entreprises Mezzanine

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés⁽¹⁾ dynamiques (SA ou SAS) inscrites au Registre du Commerce et réalisant un chiffre d'affaires minimum de 2 millions d'euros, disposant de 3 années d'ancienneté et dont le capital n'est pas détenu à plus de 25 % par une société de plus de 250 salariés.

FINALITÉ

Répondre aux besoins de développement de l'entreprise (investissements corporels et incorporels, augmentation du besoin en fonds de roulement), de transmission et d'opérations de croissance externe.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Prêt :

- sans garantie ni caution personnelle,
- de 50 000 à 500 000 euros,
- remboursement du capital assorti du paiement de la prime de non conversion (PNC),
- taux d'intérêt annuel de 5 %,
- payable semestriellement.

DURÉE

5 à 8 ans.

CONTACT

OSEO dans votre région.

(1) Selon la définition européenne p. 22.



● Prêt Participatif d'Amorçage

BÉNÉFICIAIRES

PME ⁽¹⁾ innovantes de moins de 5 ans bénéficiant d'une aide à l'innovation d'OSEO, d'une aide "création-développement" au titre du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, d'une aide régionale à la création d'entreprises innovantes instruite par OSEO ou toute autre aide d'au moins 50 000 euros accordée depuis moins de 2 ans et portant sur un projet de recherche, développement et d'innovation (au sens de l'encadrement communautaire).

FINALITÉ

Créer des conditions favorables à l'intervention ultérieure d'un investisseur (fonds d'amorçage, société de capital-risque ou industriel) sans retarder l'avancement du projet.

(1) Selon la définition européenne p. 22.

DÉPENSES FINANÇÉES

Toutes les dépenses du programme d'innovation.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Prêt :

- sans garantie ni caution personnelle,
- de 50 000 à 75 000 euros (jusqu'à 150 000 euros avec le soutien de la Région),
- plafonné aux fonds propres au jour de l'accord du crédit et au montant de l'aide à l'innovation obtenue,
- d'une durée de 8 ans avec un différé de remboursement du capital de 3 ans.

CONTACT

OSEO dans votre région.

● Qualification "entreprise innovante"

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises européennes de moins de 2 000 salariés ⁽¹⁾.

FINALITÉ

Obtenir la qualification "entreprise innovante" ⁽²⁾, valable 3 ans, ouvrant accès :

- aux investissements par les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) ⁽³⁾,
- aux marchés publics de haute technologie, dans le cadre de l'article 26 de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) qui permet aux acheteurs publics de réserver aux PME innovantes 15 % du montant de leurs marchés de haute technologie, de R&D et d'études technologiques.

(1) Sous certaines conditions de détention du capital.

(2) Cette qualification peut avoir un caractère automatique si l'entreprise justifie de dépenses de R&D au cours de l'exercice précédent, représentant au moins 15 % des charges fiscalement déductibles au titre de cet exercice ou pour les entreprises industrielles, au moins 10 % de ces mêmes charges.

(3) Cf. p. 22.

MODALITÉS D'INTERVENTION

OSEO procède à une analyse technico-économique du projet de l'entreprise et examine sa stratégie d'innovation.

Les droits d'ouverture du dossier sont à la charge de l'entreprise.

CONTACT

OSEO dans votre région.



Croissance

● Garantie des Fonds Propres

BÉNÉFICIAIRES

PME ⁽¹⁾, quel que soit son âge.

FINALITÉ

Faciliter l'investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres dans les PME par des sociétés de capital-risque ou des sociétés d'investissement de business angels ou des fonds communs de placement (FCPI ou FCPR).

CONCOURS GARANTIS

- Souscription ou achat d'actions ou de parts sociales, d'obligations convertibles, de titres participatifs ou de certificats d'investissement,
- Prêts participatifs, avances en comptes courants.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Garantie de l'investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres à hauteur de :

- 50 %,
- 70 % pour les PME de moins de 5 ans.

DUREE

10 ans.

CONTACT

Votre organisme de fonds propres ou OSEO dans votre région.

(1) Selon la définition européenne p. 22.

● capitalpme.oseo.fr : mise en relation entre entreprises et investisseurs

Un service en ligne gratuit de mise en relation entre investisseurs et entreprises à la recherche de capitaux.

OSEO capital PME a été ouvert en avril 2008, à la demande des Pouvoirs Publics, en partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il s'agit de favoriser l'investissement dans le capital des PME dans le contexte de la loi en faveur de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat (TEPA) visant la souscription à une augmentation de capital en alternative au paiement de l'ISF. Depuis sa création, OSEO capital PME ne cesse d'évoluer :

- il regroupe aujourd'hui plus de 5 500 investisseurs, 3 800 sociétés, 1 300 porteurs de projets et 1 800 conseils,
- le service se décline en région en partenariat avec la Caisse des Dépôts : financersaboite.fr (Région Ile-de-France), investir-en-alsace.fr (Région Alsace),
- il permet aussi aux acteurs du développement économique : pôles de compétitivité, incubateurs, pépinières, business angels, réseaux d'accompagnement de créer une communauté, afin de favoriser l'accompagnement des projets d'augmentation de capital.

Si votre entreprise a été soutenue par OSEO au titre de l'innovaton, vous pouvez rejoindre la communauté INVESTnet pour être vu et contacté par les investisseurs professionnels (membre de l'AFIC, ...).

capitalpme.oseo.fr



● reseaucommandepublique.fr

Un bouquet de services gratuits pour faciliter l'accès à la commande publique, en partenariat avec l'Ordre des Experts Comptables, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, le Groupe Moniteur, le Conseil National des Barreaux, l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, et la Fédération des Centres de Gestion Agréés.

- Trouver les marchés
 - La bourse des marchés publics : tous les appels d'offres en ligne et la possibilité de personnaliser vos alertes
- Les financer
 - La possibilité de demander en ligne vos crédits court terme auprès d'OSEO
- Être accompagné
 - Les coordonnées des accompagnateurs
 - La base des questions réponses
 - Le guide pratique des marchés publics
 - Les formations
- S'informer
 - Les témoignages de chefs d'entreprise et d'experts
 - Les fiches pratiques pour mieux comprendre les marchés publics

reseaucommandepublique.fr

● Aide à l'innovation Passerelle

BÉNÉFICIAIRES

PME ⁽¹⁾.

FINALITÉ

Aider une entreprise à mener un développement innovant dont les résultats intéressent un grand compte français ou étranger.

DÉPENSES FINANCÉES

Les dépenses de personnel, de fonctionnement ou d'équipements directement liées au programme d'innovation en phase de faisabilité et/ou de développement, y compris celles correspondant à la mise à disposition de moyens matériels ou humains par le grand compte.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le financement du projet innovant est tripartite :

- 1/3 OSEO (aide à l'innovation),
- 1/3 PME (autofinancement),
- 1/3 grand compte (en numéraire et/ou mise à disposition de moyens matériels ou humains).

La propriété industrielle est conservée par la PME et un domaine d'application des résultats est réservé au grand compte.

(1) Selon la définition européenne p. 22.



● FASEP Garantie des apports à une filiale étrangère

BÉNÉFICIAIRES

Les entreprises de droit français, quelle que soit l'activité, dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 460 millions d'euros HT. Ces entreprises doivent, directement ou indirectement, être détenues majoritairement par des ressortissants ou des entreprises relevant de l'Union européenne.

FINALITÉS

Favoriser la croissance des entreprises françaises qui souhaitent se développer par création de filiale à l'étranger⁽¹⁾ ou rachat majoritaire en leur apportant une garantie sur le risque économique d'échec de leur implantation.

Le risque politique, qui peut être garanti par ailleurs, n'est pas couvert par OSEO.

Les opérations de délocalisation des activités existantes ne sont pas éligibles.

APPORTS GARANTIS

Les apports en fonds propres ou quasi-fonds propres faits à la filiale : achat ou souscription d'actions ou de titres convertibles en actions, prêts participatifs, avances d'actionnaires bloquées pour plus de 3 ans.

MODALITÉS DE LA GARANTIE

- Délivrée pour une période de 3 à 7 ans à la maison mère française qui crée la filiale ou rachète une position majoritaire.
- Quotité garantie : 50 % des apports.

L'indemnité est versée à la maison mère française. À la demande de l'entreprise, la garantie peut être déléguée à la banque française qui a financé les apports en fonds propres à la filiale.

CONTACT

OSEO dans votre région.

● Prêt Pour l'Export

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾ constituées en société souhaitant se développer à l'export ou à l'international.

Les entreprises peuvent déjà avoir une activité à l'étranger, ou y accéder pour la première fois.

FINALITÉS

Le PPE finance prioritairement :

- les investissements immatériels liés à la démarche d'exportation ; frais d'adaptation des produits et services, coûts de mise aux normes, de prospection, participation aux foires et salons, recrutement et formation, dépenses liées aux Volontaires Internationaux en Entreprises, dépenses de communication, frais d'échantillonnage, de transferts de matériels,
- la création d'une filiale à l'étranger,
- les investissements à faible valeur de gage : matériels spécifiques, matériels informatiques...

- l'augmentation du besoin en fonds de roulement liée à l'exportation.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Prêt :

- en phase de création (entreprise créée depuis moins de 3 ans), de 20 000 à 80 000 euros, pouvant être porté à 150 000 euros en partenariat avec les régions
- en phase de développement (entreprise créée depuis plus de 3 ans), de 20 000 à 150 000 euros,
- d'une durée de 6 ans avec un différé de remboursement du capital d'un an,
- aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant ; une retenue de garantie de 5 % est prévue. Elle est restituée après remboursement du prêt.

CONTACT

OSEO dans votre région, UBIFRANCE ou votre banque.

(1) Hors Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.

(1) Selon la définition européenne p. 22.

vos questions

● Quelle est la définition européenne de la PME ?

Une PME, au sens communautaire, est une entreprise qui compte moins de 250 salariés et déclare soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elle doit être indépendante, c'est-à-dire ne pas être détenue à plus de 25 % par une ou plusieurs entités qui ne sont pas des PME.

● On m'a parlé d'avantages fiscaux liés à la cession-bail immobilière ?

La loi instaure l'étalement jusqu'à 15 ans de la plus-value réalisée lors de la cession d'un immeuble par une entreprise à une société de crédit-bail. OSEO peut vous accompagner dans cette opération en se portant acquéreur de l'immeuble existant et, s'il y a programme d'extension, en finançant la totalité du programme immobilier en crédit-bail.

Les entrepreneurs ont tout intérêt à bénéficier de ce dispositif pour dégager des ressources financières supplémentaires, tout en conservant la maîtrise de leur patrimoine immobilier. Ce dispositif est un excellent accélérateur de sortie de crise comme un véritable produit de croissance.

● Comment intervient un FCPI ?

Un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) est un fonds commun de placement à risque qui affecte au moins 60 % de ses investissements à l'innovation, quel que soit le secteur d'activité. Un FCPI peut investir dans une entreprise, jeune ou mature, dès que celle-ci bénéficie de la qualification "entreprise innovante". OSEO est habilité à délivrer cette qualification qui constitue un label reconnu par tous les investisseurs en fonds propres.

● Qu'appelle-t-on quasi-fonds propres ?

Les quasi-fonds propres sont des ressources financières n'ayant pas la nature comptable de fonds propres mais s'en approchant. Les quasi-fonds propres sont stables et peuvent, pour certains, être transformés en fonds propres. Ils regroupent notamment les comptes courants d'associés, les obligations convertibles ou bien encore les Prêts Participatifs. La gamme des Contrats de Développement et Prêts Participatifs OSEO peut être considérée comme des quasi-fonds propres.

● Qu'est-ce qu'une obligation convertible ?

Une obligation convertible (OC) est une obligation classique qui donne la possibilité au souscripteur, pendant la période de conversion, de la transformer en capital ou de la laisser en dette. En raison de sa souplesse d'utilisation, les sociétés de capital investissement

telles Avenir Entreprises (Filiale CDC Entreprises / OSEO) choisissent souvent d'intervenir en OC notamment pour les petites opérations (< 500 000 euros) plutôt qu'en actions.

Dans le cadre du Fonds Stratégique d'Investissement, la création récente des OC + gérées par Avenir Entreprises et CDC Entreprises, offre au bénéficiaire la particularité de pouvoir faire obstacle à la conversion au seul gré du souscripteur dans certaines circonstances.

● Qu'est-ce qu'un financement mezzanine ?

Le financement mezzanine se positionne entre les capitaux propres et le financement par la dette. Souvent appelé aussi quasi-fonds propres, un financement mezzanine se rembourse à un rang moindre que la dette bancaire "classique" et facilite l'obtention d'autres financements bancaires (effet de levier).

oseo exerce 3 grands métiers

- aide à l'innovation
- garantie des financements bancaires et des interventions en fonds propres
- financement des investissements et du cycle d'exploitation

Découvrez nos études et nos services en ligne sur oseo.fr

Implantations régionales

OSEO est présent sur l'ensemble du territoire. Dans votre région, ses équipes partenaires de votre croissance sont là pour vous accompagner et vous aider à réunir les financements nécessaires à la création et au développement de votre entreprise.

Crédit photos : photos de collaborateurs d'OSEO réalisées par Erik Lasalle

Consultez les coordonnées de notre réseau sur oseo.fr